



## Coronavirus / Covid-19 : informations

A la fin de l'année dernière, un nouveau coronavirus (Covid-19) est apparu en Chine. Depuis lors, le virus a atteint notre pays. Les autorités sanitaires belges mettent tous les moyens en œuvre pour protéger la santé de chacun.

### Que puis-je faire pour ma santé ?

**Vous pouvez appliquer les mesures suivantes pour améliorer votre hygiène personnelle :**

1. Restez à la maison si vous êtes malade.
2. Lavez-vous régulièrement les mains.
3. Utilisez toujours des mouchoirs en papier neufs et jetez-le ensuite dans une poubelle fermée.
4. Si vous n'avez pas de mouchoir à portée de main, éternuez ou tousssez dans le pli du coude.

**Contribuez à ralentir la propagation du virus grâce aux conseils suivants :**

1. Évitez de donner la main, embrasser ou étreindre lorsque vous saluez quelqu'un
2. Faites attention aux groupes à risque (personnes de plus de 65 ans, diabétiques, personnes souffrant de maladies cardiaques, pulmonaires ou rénales, personnes immunodéprimées, ...).
3. Les enfants ne tombent pas gravement malades à cause du coronavirus, mais peuvent le propager facilement. Le contact entre les enfants et les personnes âgées n'est donc pas recommandé.
4. Essayez de garder vos distances dans les endroits à forte fréquentation.
5. Évitez tout contact avec des personnes visiblement malades ou gardez une distance suffisante.

### Que dois-je faire lorsque je suis malade ?

**Vous avez de la fièvre et/ou des problèmes respiratoires (tels que toux et difficultés respiratoires) ?**

- ☞ Restez à la maison
- ☞ Appelez votre médecin et signalez vos symptômes. **Ne vous rendez pas dans la salle d'attente ou aux urgences.** Le médecin généraliste déterminera par téléphone si vous pouvez rester en convalescence à la maison ou si vous devez aller à l'hôpital.

### Quelles sont les principales interdictions aujourd'hui ?

**Suite aux directives gouvernementales, des mesures ont été prises afin d'endiguer la propagation de l'épidémie. Ces mesures seront d'application jusqu'au 3 avril inclus. L'évolution de la situation continuera à être évaluée au jour le jour.**

- Événements / Activités récréatives (sportives, culturelles, etc.)

**Tous les événements et les activités sont annulés**, peu importe leur taille et leur caractère public ou privé.

- Commerces

Les commerces restent ouverts toute la semaine sauf le weekend. Les magasins d'alimentation et les pharmacies restent quant à eux ouverts normalement (weekend compris).

- HORECA

**Les discothèques, les cafés et les restaurants sont fermés**, la livraison à domicile et le drive-in sont permis. Les hôtels restent ouverts sauf leur éventuel restaurant, seuls sont autorisés les petits déjeuners en chambre.

- Hôpitaux / Homes

Toutes les **consultations**, tests et opérations planifiés et non urgents doivent être annulés. Toutes les thérapies nécessaires existantes (chimiothérapies, dialyses,...) seront poursuivies.



Rue du Château, 19 - B-6747 SAINT-LEGER | 063 23 92 94

Les patients peuvent être accompagnés d'une seule personne. Seules les **visites** des stagiaires, des parents d'enfants d'hospitalisés et la famille proche de patients dans un état critique sont autorisées. Les visites dans les **homes** sont interdites.

- Administration communale et CPAS

**L'Administration communale et le CPAS sont fermés au public. L'ensemble des services étant joignable par téléphone.** La liste des numéros se trouve sur le site internet de la Commune. En cas d'urgence impérieuse, si votre situation ne peut se solutionner par téléphone, un rendez-vous vous sera donné.

- Écoles communales et école libre

Concernant les écoles, **les cours sont suspendus !** Sous certaines conditions, un accueil est prévu (exclusivement les enfants dont les parents travaillent dans le domaine des soins de santé et de la sécurité publique et les enfants qui devraient être gardés par des personnes âgées de plus de 65 ans). Les garderies sont également maintenues pour les enfants se rendant à l'école. Aucun repas chauds n'est servi.

- Mesures pour les festivités et événements de vie

Les cérémonies civiles de mariage à la commune peuvent être célébrées, mais pas les cérémonies religieuses. Les festivités de mariage doivent être reportées. Les enterrements peuvent être organisés en cercle intime. Pour éviter la propagation du virus, les cérémonies religieuses n'auront pas lieu. Cependant, les lieux restent ouverts aux visiteurs individuels.

- Plaines de jeux & sports

L'accès aux **plaines de jeux intérieures / extérieures ainsi qu'aux terrains de sports, cours de récréation, skate-park, places de convivialité...** est interdit tant en semaine que durant le week-end. Les activités dans le cadre des **mouvements de jeunesse**, des **compétitions sportives**, des camps sportifs et récréatifs, les **activités en groupe** (sorties à vélos en groupe, randonnées en groupe,...), karting pour une ou plusieurs personnes, cours d'équitation privés,... sont annulés.

- Service de livraison de médicaments

Tout habitant de la commune, fragilisé ou en quarantaine et dont la famille ou un voisin ne peut aller chercher pour lui ses médicaments, peut recourir au **service de livraison à domicile** mis en place par le CPAS, en accord avec la pharmacie et les docteurs de la commune. Pour ce faire, on peut passer sa commande à la pharmacie par mail **pharmaciestleger@gmail.com** ou par téléphone **063/23 92 22**. Service gratuit.

## Comment rester informés / suivre l'évolution ?

**Toutes ces mesures peuvent être renforcées d'un moment à l'autre ! Soyez attentifs !**

- ☞ Site de référence : [www.info-coronavirus.be](http://www.info-coronavirus.be) (notamment sa page FAQ !).
- ☞ Site internet communal : [www.saint-leger.be](http://www.saint-leger.be) et page Facebook de la commune.
- ☞ Télévision, journal, radio sont d'autres très bonnes alternatives pour rester informés !
- ☞ Administration communale de Saint-Léger : téléphone : 063/23.92.94 / mail : [contact@saint-leger.be](mailto:contact@saint-leger.be)
- ☞ CPAS de Saint-Léger : téléphone : 063/60.83.45

Vu les circonstances exceptionnelles et dans l'intérêt commun, **il est indispensable de tout mettre en œuvre pour vous organiser et éviter les contacts humains non essentiels.**

Ayant constaté des infractions à ces interdictions dès le premier week-end de leur application, nous vous rappelons qu'il en va de votre responsabilité et faisons appel à votre sens civique afin de respecter scrupuleusement l'ensemble des mesures décidées par le Gouvernement afin de contrer au mieux ce virus.

Nous vous remercions pour votre collaboration.



**Votre Bourgmestre,  
Alain RONGVAUX**